

VIVRE A CHOLONGE

Après une pause estivale, « Vivre à Cholonge » a fait sa rentrée. L'association a proposé plusieurs animations depuis le mois de septembre.

29 septembre : A l'occasion de la verticale du Grand Serre, l'association a tenu une buvette et vendu de délicieuses crêpes et galettes, pour les sportifs... et les gourmands !



04 octobre : L'assemblée générale a été l'occasion de faire le bilan des animations passées et d'échanger autour du nouveau bureau sur de nouvelles idées pour l'année à venir.

05 octobre : Le troc aux plantes d'automne a permis cette année encore l'échange de plants, graines et bons conseils, dans une atmosphère conviviale.



02 novembre : Le « bal monstrueux » de Cholonge a réuni de nombreuses créatures du village, pour un défilé déguisé dans les rues à la tombée de la nuit, suivi d'un bal endiablé à la salle festive !

18 décembre : « Vivre à Cholonge » a proposé une soirée de Noël qui a ravi petits et grands.

Après avoir chanté sur le parvis de l'église autour du feu de bois, l'assemblée s'est dirigée vers la salle festive à la lumière des lampions.

Un spectacle mêlant théâtre et marionnettes, racontant les pérégrinations d'un Père-Noël globe-trotteur un peu désorienté, y attendait les participants. Les éclats de rire et les cris des enfants ont heureusement guidé le Père-Noël jusqu'à la salle, où il a pu distribuer joyeusement clémentines et papillotes !

La soirée s'est terminée autour des soupes, des crêpes et du vin chaud préparés et servis par les bénévoles de l'association.

Rendez-vous en 2020, pour de nouvelles animations !



RECENSEMENT

En France, tous les 5 ans, par roulement, les communes doivent recenser leur population. C'est une enquête publique **obligatoire**. C'est aussi un devoir civique, simple, utile et gratuit. Il permet de connaître le nombre d'habitants de notre pays et détermine, entre autre, la participation de l'Etat au budget de la commune.

Vous serez recensés du 16 janvier au 15 février par Jean-Pierre TESCARI, notre employé communal.

Suite à son passage, vous renseignerez les formulaires, papiers ou internet (avec un code confidentiel). Tous ces documents vous seront remis par notre agent recenseur. Nous vous remercions



AVEZ-VOUS VU LE LOUP ?

Lors de sa séance du 22 novembre, le conseil municipal a adopté une motion dénonçant les attaques de loups et affirmant son soutien aux agriculteurs et éleveurs.

Le pastoralisme est un facteur de biodiversité qui assure l'entretien des paysages (avec des enjeux économiques, écologiques et de prévention importants). Aujourd'hui, celui-ci est menacé par les attaques de loups qui occasionnent des pertes sévères directes et indirectes aux exploitations.

Au 13 septembre, on compte déjà 229 attaques pour 737 victimes constatées en Isère dont 288 pour le territoire de

la C.C. de la Matheysine, qui est le secteur le plus impacté par ce phénomène.

Cette motion demande :

- Le déclassement du loup de la Convention de Berne.

- La suppression de tout plafond pour les tirs de défense ou de prélèvement,

- La simplification des procédures administratives trop contraignantes.

- La possibilité légale pour tous les éleveurs détenteurs du permis de chasse d'utiliser des armes équipées de lunettes de tirs à visée thermique ou nocturne.

- Une présence renforcée de la brigade « loup » en Matheysine et en Oisans, secteurs particulièrement affectés par la prédation.



LE MOT DE L'ÉQUIPE

2019 comme 2018 se termine par un important mouvement social : les retraites, remplaçant celui des gilets jaunes. Quelque soit notre sensibilité par rapport à ces revendications, elles traduisent le désarroi et la demande de plus de solidarité et de justice sociale de nombreux français, devant une société qu'ils ressentent inégalitaire, et dont il se sentent exclus.

Il fait suite à un mouvement de résistance face au désengagement des services publics dans nos territoires (trésorerie, poste...), à la déshumanisation et à la concentration de ces services, dans les grandes villes, au détriment de la ruralité.

Face à cette situation, on ne peut que se réjouir de l'investissement citoyen dans nos petites communes qui permet une vie associative encore riche et entretient des relations irremplaçables.



Ace titre, nous pouvons féliciter Guy ROUX et Pascal DAY qui ont reçu, lors du congrès des maires de L'Alpe d'Huez, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale de vermeil pour leur investissement dans la vie communale (plus de 30 ans de mandat).

Souhaitons en cette période de vœux, que nous soyons nombreux à nous mettre dans leurs pas, pour que perdure, longtemps encore, la quiétude dans notre beau village.

L'équipe municipale

Vœux : Le maire et l'équipe municipale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020 et vous invitent le dimanche 26 janvier, à 11h00, à la salle festive, pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

N°20 - Janvier 2020

LA VIE DU VILLAGE EN 2019



Verticale du Grand Serre le 29 septembre



Diagnostic réservé le 6 octobre



Chansons françaises le 19 octobre

Les Vamp'heysines le 9 novembre

Bal monstrueux le 2 novembre



11 novembre



Fête de Noël Le 14 décembre

2019

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Après la consultation des différents organismes et "personnes publiques associées", l'enquête publique sur le PLU a débuté le 23 décembre 2019 (8h30) et se terminera le 8 février 2020 (12h). En effet, il a été décidé de prolonger l'enquête publique du 24 janvier au 8 février; un incident technique sur le site internet de la commune ayant rendu le rapport de présentation difficilement accessible, du 23 décembre au 3 janvier. Cette enquête sera menée conjointement avec celle sur le "zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales".

Pendant la durée des enquêtes, les dossiers, ainsi que les registres d'enquêtes publiques seront tenus à disposition, pour consultation, en Mairie de Cholonge; aux jours et heures d'ouvertures habituels (le mercredi de 14h à 18h), sauf jours fériés et fermeture exceptionnelle.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier.

Le dossier peut également être téléchargé sur le site internet de la commune : www.cholonge.fr

Le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'enquêtes dédiées, à la mairie
- les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, Mairie de Cholonge, 26, rue de la Mairie 38220 Cholonge
- Les envoyer à l'adresse électronique suivante : commissaire.enqueteur.38@gmail.com

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition des personnes intéressées et recevra les observations sur les projets soumis à enquête publique, dans le cadre des permanences assurées, à la Mairie, salle du Conseil (1^{er} étage) les samedis 18 janvier et 8 février 2020 de 9h à 12h, le jeudi 23 janvier de 14h à 17h.

Son rapport et ses conclusions seront consultables pendant un an à la mairie de Cholonge et à la Préfecture.

Au terme des enquêtes publiques, le projet de Plan Local d'Urbanisme et la délimitation du zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales seront validés par la préfecture avant d'être soumis au Conseil Municipal pour approbation.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales seront appliquées. La gestion des listes électorales est toujours assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016) qui doivent informer les usagers pour assurer leur inscription sur les listes électorales.

Ce qui change

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin : Pour les municipales, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020. La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne : Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

ADRESSAGE

L'été dernier la municipalité a investi dans l'achat de plaques de numérotation des maisons et a remis à chaque habitant celle correspondant à son domicile.

Il reste une ou deux plaques non distribuées, dont une qui n'a pas été réclamée en mairie, malgré un avis de passage suite à l'absence du propriétaire. Bon nombre d'entre vous ont posé leur numéro. D'autres ne l'ont pas encore fait. Nous vous engageons à poser votre plaque pour plusieurs raisons :

- Faciliter le travail des services de sécurité
- Faciliter la distribution du courrier, la poste pourrait décider de ne pas distribuer, s'il n'y a pas de numérotation...

Si votre habitation n'a pas de numéro, vous ne pourrez pas être raccordés à la fibre.

Alors deux trous, un tournevis ...

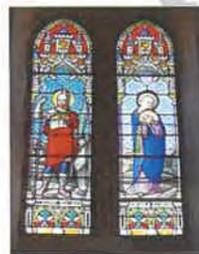
FIBRE OPTIQUE

Les travaux de déploiement de la fibre dans la commune ont débuté cet automne. Certains réseaux souterrains ont été déroulés, mais il reste beaucoup à faire.

Selon la société chargée d'étude, les travaux devraient être terminés à l'automne 2020. Ensuite un délai incompressible de 3 mois est nécessaire afin que les différents opérateurs téléphoniques puissent se positionner sur le marché. Chaque administré pourra ensuite demander son raccordement, s'il le désire, auprès de l'opérateur de son choix.

VITRAUX DE L'EGLISE

Nous avons fait sécuriser les deux vitraux de l'église au-dessus de la porte d'entrée, les barres les maintenant étaient en partie descellées. Avec le temps ces deux vitraux, ainsi qu'un troisième au fond de l'église étaient endommagés. Ils ont été restaurés par les ateliers Berthier à Grenoble. Cette entreprise serait celle qui a confectionné les vitraux (sauf un) du bâtiment.



APPARTEMENT DE LA MAIRIE

L'appartement situé dans le bâtiment de la mairie est en cours de rénovation. Celle-ci est remarquablement réalisée par l'employé communal. Le coût de ces travaux est intégralement supporté par la commune.

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

L'inscription en ligne généralisée : Chaque citoyen, quel que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site : [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Pourquoi informer ?

Il est impossible de voter sans être inscrit sur les listes électorales. Or, en France, il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de « mal-inscrits ». En effet, dès qu'il y a un déménagement, l'inscription n'est pas automatique.

L'amélioration des inscriptions sur les listes électorales entrainera une réduction de l'abstentionnisme et permettra à chacun de s'exprimer.



VERTICALE DU GRAND SERRE

Cette année encore, Cholonge et la Verticale du Grand Serre ont été le théâtre d'une performance exceptionnelle : Axelle Gachet Mollaret améliorant pour la deuxième année consécutive le record du monde féminin en 34'01", à 2'10" seulement du vainqueur de l'épreuve, s'il était besoin de souligner la valeur de l'exploit réalisé.

Ajoutez une météo ensoleillée, des participants et un public enthousiastes, une organisation compétente, Vivre à Cholonge pour proposer une crêpe ou une boisson à tous ces commensaux dans une ambiance conviviale. Tous les ingrédients étaient réunis pour contribuer au succès de cette belle journée.

Rendez-vous le 21 juin 2020 pour une 11^{ème} édition aussi réussie.



CLAUDE UN AN DÉJÀ



Son rayonnement n'avait d'égal que sa gentillesse. Claude, disparu le 31 janvier dernier, était une figure de la vie cholongearde. Il débordait d'énergie, levé toujours très tôt pour vivre des journées planifiées à la minute.

Bénévole reconnu et apprécié pour sa disponibilité et sa bonne humeur, il n'a eu qu'un souhait pendant 35 ans : satisfaire ses clients.

Cette activité professionnelle intense ne l'empêchait pas d'avoir une activité sportive soutenue : amateur de football, de boules, de vélo, de randonnées. Mais Claude ne s'est pas contenté de pratiquer, il s'est aussi beaucoup investi. Au club de foot, par exemple, il est devenu entraîneur lorsque ses filles Jocelyne et Cécile ont commencé à jouer en 1975. Il a ensuite pris peu à peu des responsabilités, et mis en place (en 1981) le tournoi international junior, événement phare de la commune de Pont de Claix, pendant plusieurs années. « Claude savait parfaitement manager ses bénévoles, en déléguant et en faisant confiance », se souvient une participante. Lorsqu'il a été licencié au club bouliste du Pont-de-Claix il a su redonner à ce dernier un nouvel élan, avec les concours du lundi et les coupes de Noël.

Amoureux de Cholonge et très intéressé par l'environnement, Claude est devenu président du Syndicat intercommunal d'assainissement des lacs de Laffrey et Petichet (SIALLP), afin de réhabiliter l'ensemble du réseau vieillissant des trois communes. Une charge qu'il a assumée avec dévouement et compétence. En 2014, il devient également conseiller municipal, mandat qu'il assumait avec entrain et clairvoyance toujours soucieux de l'intérêt public. Jacqueline, épouse et complice de toujours dans son travail et ses diverses activités, se souvient « combien il aimait les gens, les écouter. C'était un diplomate né, modeste de surcroît » dit-elle.

Depuis un an, son absence se fait lourdement sentir et son investissement manque à notre commune.



ETAT CIVIL 2019

Naissances :

- Siméon BOUJON - 17/08/2019
- Axel LOUF - 01/10/2019
- Yanis GIRAUDIAS POPA - 17/11/2019

Mariages :

- Anthony REYNIER et Pamela MONTMAYEUL le 13/07/2019
- Marc FRANITCH et Amandine CHIZELLE le 13/07/2019
- Guillaume CHAMBAT et Audrey GENIN le 21/09/2019

Décès :

- Françoise CHAVANCY 19/01/2019
- Claude ZUCCHETTI 31/01/2019
- Jean-Paul VALENTINO 26/09/2019
- Marie-Rose TROUSSIER 7/11/2019

Nouveaux arrivants :

- Ioana POPA et Franck GIRAUDIAS
- Nicolas et Amandine LANIESSE
- Claire MERLIN

EN BREF

Cholonge.fr

Depuis plusieurs semaines, vous pouvez suivre l'actualité de notre village sur le site : <https://cholonge.fr>

Il vous permettra de consulter le dossier d'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme. Vous y trouverez également les informations communales, intercommunales, pour vos démarches administratives, des idées pour vos loisirs (LMCT, piscine,...).

Déclaration annuelle de ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.



Elle participe à :
• La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
• La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail :

assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

Bloc

Vous avez trouvé avec ce numéro du cholongearde, un bloc aux couleurs de Cholonge. Il vous permettra de noter les petits et grands événements qui jalonnent votre année 2020.

